



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9325^e séance

Jeudi 18 mai 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M ^{me} Hackman
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Fernandes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Adedeji Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Ebo.

M. Ebo (parle en anglais) : Depuis le dernier exposé sur la question des transferts de matériel militaire à l'Ukraine (voir S/PV.9256), présenté par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement au Conseil de sécurité en février, la fourniture d'une aide militaire aux forces armées ukrainiennes s'est poursuivie. Les informations fournies par les gouvernements au sujet de leurs transferts de systèmes d'armes et de munitions sont accessibles auprès de sources en accès libre. Ces transferts concernent entre autres des armes lourdes classiques, comme des chars de combat, des véhicules blindés de combat, des hélicoptères de combat, des systèmes d'artillerie de gros calibre, des systèmes de missiles et des véhicules de combat aériens non pilotés, ainsi que des munitions télécommandées et des armes légères et de petit calibre. Selon certaines informations, des États procèdent ou prévoient de procéder à des transferts d'armes, telles que des véhicules de combat aériens non pilotés et des munitions, aux forces armées russes pour qu'elles les utilisent en Ukraine. Des médias ont également fait état du transfert d'armes classiques importantes, notamment de systèmes de roquettes d'artillerie, à des groupes non étatiques impliqués dans la guerre en Ukraine.

Un afflux massif d'armes et de munitions dans toute situation de conflit armé suscite des inquiétudes concernant la paix, la sécurité et la stabilité, notamment du fait de détournements. L'adoption de mesures visant à lutter contre le risque de détournement au profit d'utilisateurs finaux non autorisés et aux fins d'utilisations non autorisées est indispensable si nous voulons éviter une aggravation de l'instabilité et de l'insécurité en Ukraine,

dans la région et au-delà. Ces mesures comprennent l'évaluation des risques avant le transfert, la certification de l'utilisateur final, des mesures juridiques et coercitives efficaces, ainsi que des vérifications après expédition telles que des inspections sur place. La prévention des détournements nécessite également une coopération et un échange d'informations entre les États importateurs, de transit et exportateurs, ainsi que des mesures concrètes telles que le marquage et le traçage, des pratiques comptables efficaces et la sécurisation physique des armes et des munitions, de même que des mesures de contrôle douanier et frontalier. Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies reste un outil essentiel à cet égard. La transparence dans le domaine des armements peut servir de mesure de confiance et contribuer ainsi à prévenir et à réduire les malentendus et les tensions entre les États Membres. Au cours des 30 années d'existence du Registre, 178 États Membres lui ont soumis un rapport à au moins une reprise. J'invite les États Membres à participer à ce mécanisme, car il permet, entre autres, d'assurer le suivi de l'afflux d'armes dans les zones de conflit.

Dans le but de prévenir le détournement d'armes classiques et de réglementer le commerce international des armes, les États ont également établi un certain nombre de traités et d'instruments de maîtrise des armements, dont le Traité sur le commerce des armes, le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage qui lui est associé. En outre, les États Membres sont en train d'élaborer un nouveau cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. J'invite les États à envisager d'adhérer aux traités pertinents et à mettre en œuvre leurs obligations juridiques et leurs engagements politiques en vertu des instruments de maîtrise des armes classiques auxquels ils sont parties afin de réduire au minimum les risques de détournement d'armes et de munitions.

Outre la question des transferts d'armes, toutes les parties à un conflit ont le devoir de protéger les civils et de veiller au respect du droit international applicable, y compris et surtout du droit international humanitaire. Depuis le 24 février 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé 23 821 victimes civiles en Ukraine, dont 8 836 tués et 14 985 blessés, les chiffres réels étant probablement beaucoup plus élevés. La plupart des morts et des blessés enregistrés parmi les civils continuent d'être causés par

l'emploi d'engins explosifs à large rayon d'impact, notamment des attaques impliquant de l'artillerie lourde, des chars, des lance-roquettes multiples et des missiles, ainsi que des frappes aériennes.

Après presque 15 mois d'offensive militaire menée par la Fédération de Russie en Ukraine, les souffrances, les pertes en vies humaines, les déplacements et les destructions continuent de faire partie d'une routine intolérable. Outre les milliers de civils tués ou blessés, la destruction d'infrastructures critiques et l'anéantissement de services essentiels sont particulièrement alarmants. Des maisons, des écoles, des routes et des ponts ont été détruits ou endommagés. Les attaques contre les infrastructures énergétiques ont interrompu la fourniture d'électricité et de chauffage, l'alimentation en eau potable, et le fonctionnement des installations de traitement des eaux usées et des services de communications mobiles et Internet. Des hôpitaux et des établissements de santé ont été attaqués, faisant des morts et des blessés parmi les professionnels de la santé et causant des perturbations dans des services essentiels. Les restes explosifs de guerre ont entraîné une contamination généralisée des terres, les rendant inutilisables pour l'agriculture et entravant la circulation des populations.

En vertu du droit international humanitaire, les combattants ne doivent pas lancer d'attaques contre des civils ou des infrastructures civiles et doivent prendre toutes les précautions possibles dans la conduite des opérations militaires pour éviter ou en tous cas réduire au minimum les pertes accidentelles en vies humaines parmi la population, les blessures qui pourraient être causées aux civils et les dommages occasionnés aux biens de caractère civil. Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles doivent cesser. Je saisis cette occasion pour appeler les États Membres à soutenir et à véritablement appliquer la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, qui a été adoptée en novembre 2022. Cette déclaration est un outil important pour mieux protéger les civils contre l'augmentation des hostilités en zone urbaine au cours des conflits armés.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui constitue une violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, est à l'origine de souffrances et de dévastations massives pour l'Ukraine et son peuple. Le monde ne peut pas se permettre que la guerre continue. J'invite tous les États Membres à mettre tout en œuvre pour instaurer la paix. L'ONU se tient prête à appuyer tous les efforts sincères déployés à cette fin.

La Présidente : Je remercie M. Ebo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les pays occidentaux insistent sur le fait qu'ils ne sont pas parties au conflit et qu'ils ne feraient qu'aider l'Ukraine à se défendre. Or, en réalité, c'est tout l'inverse. L'Occident mène en Ukraine une guerre par procuration contre la Russie. Depuis la dernière séance du Conseil sur la question des livraisons d'armes occidentales à l'Ukraine (voir S/PV.9256), en février, non seulement ces flux n'ont pas diminué, mais ils augmentent.

Cela démontre la volonté d'escalade des pays de l'OTAN. Ils ne sont manifestement pas intéressés par un règlement pacifique du conflit. Le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell Fontelles, a même eu cette perle : « Si l'on veut mettre fin à la guerre immédiatement, il n'y a qu'à cesser de fournir une aide militaire à l'Ukraine et le pays devra capituler en quelques jours. Et voilà, la guerre sera finie ». Le Ministre britannique de la défense, Ben Wallace, n'a pas non plus mâché ses mots. Il a déclaré que le Royaume-Uni continuerait à fournir une aide militaire à l'Ukraine pour que les autres pays occidentaux ne soient pas tentés de forcer les autorités de Kiev à faire des concessions en vue de parvenir à la paix. La fourniture de systèmes d'armes de plus en plus puissants, combinée au transfert continu de données d'impact à Kiev ainsi qu'à l'entraînement des soldats des forces armées ukrainiennes sur leurs territoires, signifie que ces États sont non seulement parties au conflit armé avec la Russie, conformément aux Conventions de La Haye de 1907 concernant les droits et les devoirs des Puissances neutres en cas de guerre maritime et de guerre sur terre, mais qu'ils sont également complices des crimes de guerre commis par les forces armées ukrainiennes et les bataillons nationalistes.

Les objectifs de l'Occident collectif sont évidents au regard de tous. Les responsables politiques occidentaux n'essaient même pas de les cacher. Les principes moraux et les plus hautes valeurs humaines n'entrent pas en ligne de compte, puisqu'ils utilisent l'Ukraine comme un terrain d'essai et cherchent à prolonger le conflit jusqu'au dernier Ukrainien, dans le but d'infliger une défaite stratégique à la Russie. Au cœur de cette démarche se trouve une ambition claire de continuer à imposer leur volonté et leurs prétendues règles à tout le monde. Des sommes exorbitantes sont dépensées pour inonder l'Ukraine d'armes, des milliards de dollars provenant de la poche des contribuables et qui alimentent les

comptes bancaires du complexe militaro-industriel occidental. En décembre dernier, le Congrès des États-Unis a approuvé une aide militaire d'un montant de 48 milliards de dollars à l'Ukraine, tandis qu'une nouvelle tranche de 1,2 milliard a été annoncée il y a quelques jours. Il y a peu, M. Borrell a également indiqué que l'aide fournie à Kiev par les pays et organisations de l'Union européenne s'élevait à elle seule à 16 milliards d'euros. Le même Josep Borrell Fontelles a proposé d'allouer 3,5 milliards d'euros supplémentaires au financement de la facilité européenne pour la paix, dont les fonds sont utilisés pour payer les livraisons militaires à l'Ukraine. Il est temps d'appeler un chat un chat et de la rebaptiser « facilité de guerre européenne ».

La Commission européenne prévoit d'allouer 1,5 milliard d'euros de plus à la production de munitions. L'Allemagne aurait également l'intention d'envoyer le plus grand paquet « d'aide », 2,7 milliards d'euros, qui comprendra des véhicules blindés, des chars Leopard, des canons antiaériens, des centaines de missiles guidés, des drones de reconnaissance et des véhicules de soutien logistique. Comme l'a indiqué le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, au total, les pays membres de cette organisation ont déjà alloué plus de 65 milliards d'euros aux forces armées ukrainiennes. À titre de comparaison, 18 milliards de dollars ont été consacrés à la sécurité alimentaire entre 2021 et 2023. Telles sont les véritables priorités de l'Occident collectif. En outre, l'éventail des équipements fournis s'élargit régulièrement et va bien au-delà de l'armement de défense. Les pays européens ont indiqué que quelque 600 chars ont déjà été envoyés en Ukraine. Des discussions sont en cours concernant la livraison d'avions de combat, des chasseurs et des bombardiers. Leurs équipages sont formés dans divers pays européens et, d'après les médias, des forces spéciales sont entraînées en Allemagne.

La décision de Londres de fournir à Kiev des obus à l'uranium appauvri illustre bien le fait que l'Ukraine est utilisée comme un terrain d'expérimentation par l'Occident, qui ne se préoccupe pas du sort de la population ukrainienne. Le Royaume-Uni est bien conscient des conséquences désastreuses à long terme, tant pour l'environnement que pour la santé publique. Les Serbes subissent encore les effets des bombardements de l'OTAN de 1999, au cours desquels 15 tonnes d'uranium appauvri ont été utilisées. Les preuves abondantes de l'augmentation des cas de cancer et d'autres pathologies sont bien documentées. L'Iraq, où les Américains ont fait pleuvoir des centaines de milliers d'obus de ce type, n'est pas étranger à ces problèmes.

Mais les Britanniques se montrent également prudents : James Heappey, Ministre d'État aux forces armées du Royaume-Uni, s'est empressé de déclarer que Londres n'avait aucune obligation de surveiller l'utilisation d'obus à l'uranium appauvri ou d'éliminer les conséquences de leur utilisation après la fin du conflit.

Londres tente avec tout autant de cynisme de se dédouaner de sa responsabilité dans l'utilisation par Kiev de systèmes de missiles de longue portée Storm Shadow fournis par le Royaume-Uni. Les 12 et 13 mai, des avions de combat de l'armée ukrainienne ont tiré des missiles Storm Shadow et un missile leurre américain ADM-160 MALD sur l'usine de produits polymères Polypak et l'usine de transformation de viande Milam à Lougansk, provoquant un incendie, détruisant des bâtiments d'habitation et blessant des civils, dont six enfants. Cela n'a pas dissuadé le Royaume-Uni. Il fournira 400 autres missiles de ce type, ainsi que des systèmes de missiles antiaériens et des drones d'une portée de plus de 200 kilomètres.

Combien de ces missiles toucheront des cibles civiles ? Après tout, les attaques du régime de Kiev contre les infrastructures civiles et les civils dans le Donbass sont une réalité quotidienne. Donetsk subit des bombardements constants depuis 2014, et pas un jour ne passe sans que l'on signale des pertes civiles dans la région. Les pays occidentaux sont parfaitement au courant de ces pratiques, mais ils ne mentionnent jamais ces villes lorsqu'ils parlent de la protection des civils ou du droit international humanitaire. Ils n'éprouvent aucune honte de savoir que ces attaques sont perpétrées avec des armes qu'ils ont fournies. Nous avons cité à plusieurs reprises des exemples d'utilisation de missiles américains HIMARS contre des cibles civiles. En outre, le *Washington Post* a cité des témoignages de responsables ukrainiens selon lesquels les États-Unis contrôlent de fait certaines opérations militaires et Kiev, en règle générale, n'utilise pas les systèmes de missiles fournis par Washington tant qu'elle n'a pas reçu la confirmation de l'armée américaine ou que cette dernière ne lui a pas fourni de coordonnées.

À cet égard, l'hypocrisie des pays occidentaux est également évidente puisqu'ils violent directement leurs accords et engagements internationaux concernant la fourniture de ce matériel militaire. Nous en avons longuement parlé lors du débat public tenu par le Conseil de sécurité le 10 avril (voir S/PV.9301), en citant des exemples précis des conséquences extrêmement graves de ces violations. D'autres pays de diverses régions du monde ont également appelé à prévenir la prolifération incontrôlée des armes.

Récemment, le journaliste indépendant Seymour Hersh a indiqué que dès le début de l'opération militaire spéciale, des armes fournies par les pays occidentaux à l'Ukraine ont inondé la Pologne, la Roumanie et d'autres pays frontaliers parce que les commandants ukrainiens à différents niveaux revendaient personnellement les cargaisons ou les écoulèrent sur le marché noir. Même le Ministère britannique de la défense a récemment admis que toutes les cargaisons n'atteignent pas la zone de conflit.

Nous avons souligné à maintes reprises que les armes occidentales se retrouveront entre les mains de groupes criminels organisés, de terroristes et de groupes armés, non seulement en Europe, mais également dans d'autres régions du monde. Les pays occidentaux tentent invariablement d'éluder ce sujet gênant. De même, ils ignorent les nombreux crimes du régime de Zelenskyy. En outre, l'aveu direct fait le 16 mai par le Chef de la Direction générale du renseignement du Ministère ukrainien de la défense, Kirill Budanov, qui a déclaré qu'ils avaient déjà eu – c'est-à-dire tué – de nombreuses personnes, y compris des personnalités publiques et médiatiques russes, est également passée inaperçue.

Pourtant, la nature terroriste du régime de Kiev est évidente. Cela concerne également les Occidentaux qui prennent le temps d'écouter les déclarations de ses représentants. Voici une déclaration de Mykhailo Podolyak, conseiller du Président ukrainien, qui a déclaré que

« S'ils cessent d'envoyer des armes à l'Ukraine, la guerre atteindra d'autres pays. Le nombre d'attaques terroristes en Europe augmentera considérablement. Globalement, les gens ne pourront pas manger tranquillement des croissants assis dans des restaurants en Europe. »

Mais les pays occidentaux savaient exactement qui ils installaient au pouvoir à la suite du coup d'État de 2014 et qui ils avaient soigneusement préparé avant cela dans le but de transformer systématiquement l'Ukraine en un pays antirusse. La nature misanthrope de l'actuel régime de Kiev, apôtre des nationalistes ukrainiens du passé qui ont commis des crimes odieux contre les paisibles populations polonaise, juive et russe, s'est révélée au grand jour dans la guerre prolongée qu'il a déclenchée contre la population russophone du Donbass. Non seulement les pays occidentaux n'ont rien fait pour l'empêcher, mais leurs dirigeants eux-mêmes admettent qu'ils ont saboté de manière flagrante la mise en œuvre des Accords de Minsk afin de continuer à utiliser les autorités de Kiev pour servir leurs propres intérêts. Bien que leur niveau

d'implication dans le conflit soit déjà sans précédent, ils n'abandonnent pas leurs objectifs pour autant.

La Russie se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour neutraliser les menaces qui pèsent sur sa sécurité, et les objectifs de l'opération militaire spéciale seront atteints.

M^{me} Hackman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adedeji Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé.

Avant tout, je tiens à réaffirmer l'engagement inébranlable du Ghana en faveur de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, mais aussi de son droit de légitime défense, qui est consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Si le recours à la force est depuis longtemps proscrit par le droit international coutumier, les rédacteurs de la Charte ont affirmé à juste titre le droit des États de se défendre individuellement ou collectivement en cas d'attaque armée. Telle est l'entreprise légitime qui mobilise les ressources de l'Ukraine depuis près de 16 mois.

Nous sommes fermement convaincus que les droits souverains et les intérêts de l'Ukraine peuvent être garantis plus efficacement dans un contexte de paix et jamais dans le cadre d'une guerre brutale, qui a déjà fait plus de 23 000 victimes civiles et réduit des villes et des villages à l'état de ruines. Ce n'est que dans un contexte de paix relative que le différend de plus en plus grave entre les deux pays voisins pourra être réglé efficacement, conformément aux principes du droit international et à l'esprit de la Charte.

Le fait est que la prolifération des armes, en particulier dans les zones de conflit, représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, notamment en raison du risque d'escalade et de détournement de ces armes vers des destinations ou des destinataires imprévus. En Afrique, nous connaissons malheureusement les conséquences de l'afflux d'armes en provenance d'autres régions sur le continent, en particulier dans la région du Sahel, où des insurgés et des éléments indésirables sont équipés pour perpétuer leurs activités déstabilisatrices, et nous sommes toujours aux prises avec ces conséquences.

Nous réaffirmons donc avec force la nécessité de faire preuve de transparence et d'appliquer le principe de responsabilité en mettant en place des mécanismes de traçage et de suivi efficaces pour veiller à ce que toutes les armes fournies à l'Ukraine servent l'objectif visé. Nous demandons instamment que les accords internationaux de

non-prolifération soient appliqués strictement, notamment le Traité sur le commerce des armes, le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, la position commune du Conseil de l'Union européenne sur les exportations d'armes et d'autres réglementations nationales pertinentes. Des mesures de maîtrise des armements, en particulier dans le contexte de la guerre en Ukraine, contribueraient à apaiser les inquiétudes et à garantir les efforts d'atténuation de la prolifération illégale une fois le conflit terminé.

Malheureusement, les véritables victimes des missiles de longue portée et des autres armes létales qui ciblent plusieurs régions de l'Ukraine sont les hommes, les femmes et les enfants du pays, dont la seule chance de s'échapper réside dans les abris souterrains fortifiés où, nous dit-on, ils se réfugient pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Alors que les hostilités se poursuivent, nous sommes contraints de souligner une fois de plus la responsabilité qui incombe aux parties belligérantes, en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, de protéger les civils et les infrastructures civiles contre les dommages et les destructions délibérés. Nous soulignons également que les parties sont tenues d'agir conformément aux principes humanitaires de nécessité, de distinction et de proportionnalité, non seulement pour prévenir de nouvelles violations du droit international, mais aussi pour sauver des vies innocentes.

La conscience collective de la communauté internationale doit être éveillée aux risques colossaux associés à la hausse des dépenses militaires enregistrée au niveau mondial et au fait que nous devons y mettre un frein tant que nous avons encore le contrôle de la situation.

Nous sommes également préoccupés par le contraste avec le financement du développement après la pandémie alors que la plupart des États, voire tous, sont confrontés à des problèmes économiques et budgétaires dévastateurs. Ces préoccupations communes doivent nous inciter à nous mobiliser collectivement en faveur de la paix en vue de mettre fin à la guerre et d'inverser la tendance de la triple crise mondiale dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie et des carburants, qui bouleverse actuellement nos aspirations communes à la paix et au développement durable.

Nous restons vivement préoccupés par le fait que les dispositifs militaristes et la militarisation accrue du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine éloignent les perspectives d'une solution diplomatique, qui aurait dû être trouvée depuis longtemps. Toutefois, nous restons

convaincus que les outils de la diplomatie et du dialogue offrent les meilleures chances de parvenir à un règlement politique global, et c'est pourquoi nous continuons d'exhorter la communauté internationale à apporter son appui dans ce sens. Nous exhortons également les deux parties à se déclarer activement partisans d'un règlement politique dans leur intérêt mutuel et dans l'intérêt plus large de la communauté internationale. Nous soulignons que tous les efforts de paix doivent être menés dans le respect du droit international et des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, afin d'en garantir la viabilité.

Enfin, nous nous faisons l'écho des nombreux appels lancés à la Fédération de Russie pour qu'elle respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de son voisin et qu'elle mette fin à sa guerre d'agression en retirant immédiatement et sans condition ses troupes des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo.

Pour commencer, je tiens à rappeler pourquoi nous tenons le débat d'aujourd'hui. C'est parce qu'un membre permanent du Conseil qui viole le droit international a demandé que soit convoquée la présente séance pour condamner ceux qui soutiennent la victime de son attaque. Ce pays qui a envahi un Membre de l'ONU, un État souverain, prend délibérément pour cible les civils et les infrastructures civiles, importe des missiles, des armes et des drones, notamment en violant les résolutions du Conseil de sécurité, et a déclaré son intention de transférer des armes nucléaires tactiques à un pays voisin, sapant ainsi l'architecture de désarmement nucléaire. En bref, la présente séance est une nouvelle tentative de poursuivre ce que nous observons depuis février 2022.

Il n'y a qu'une seule réalité, une seule vérité : la Russie est l'agresseur, et l'Ukraine tente de se défendre. L'Ukraine demande de l'aide, et il est de notre devoir moral et, selon nous, de chacun, de l'aider à défendre sa liberté et à protéger nos normes et valeurs communes contre l'agression, l'annexion et les atrocités. Le soutien militaire qu'elle reçoit respecte les principes de transparence et d'égalité, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous saluons la détermination du Gouvernement ukrainien à n'utiliser ces armes qu'à l'intérieur des frontières de l'Ukraine, et nous apprécions les engagements des institutions nationales à les gérer et à les contrôler de manière adéquate.

En revanche, la Russie transfère illégalement des armes depuis l'Iran et la Corée du Nord, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier du paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015). La Russie utilise ces armes pour attaquer des civils et des infrastructures civiles dans toute l'Ukraine.

Cette semaine, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe a approuvé l'établissement d'un registre des dommages, dans lequel les dommages résultant de la guerre brutale de la Russie contre l'Ukraine seront consignés. C'est une décision historique. Il s'agit de l'une des premières décisions juridiquement contraignantes prises pour amener la Russie à répondre de son agression militaire brutale, et elle pose les fondements d'un futur mécanisme international global d'indemnisation des victimes de cette agression.

L'application du principe de responsabilité doit faire partie de toute solution diplomatique visant à un règlement de paix juste et global. Les efforts de paix doivent être pleinement conformes à la Charte des Nations Unies et à la résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale, adoptée au début de cette année. De plus, la prorogation de 60 jours de l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, approuvée hier dans le cadre de la réponse globale à des fins humanitaires, est aussi une bonne nouvelle. L'Albanie salue l'engagement ferme et le rôle essentiel de médiateur que l'ONU et la République de Türkiye jouent dans ce processus important.

Je souhaite conclure en réaffirmant ceci : si la Russie prend les pourparlers de paix au sérieux, elle doit commencer par mettre immédiatement fin à cette guerre, retirer ses troupes et respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Nous remercions à notre tour, le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo, de son exposé utile. Je salue la participation du représentant de l'Ukraine à la séance d'aujourd'hui.

Le renforcement des capacités de sécurité et de défense fait partie intégrante du droit de légitime défense. Prendre part à de telles activités s'accompagne également de certains risques et de la responsabilité de les atténuer. Par exemple, des stocks et des livraisons d'armes mal gérés peuvent être détournés vers des groupes terroristes ou d'autres acteurs malveillants. Il faut se prémunir contre ces risques. Nous avons vu comment les transferts illicites

d'armes vers ces groupes ont été à l'origine de la prolifération de la violence et de nombreuses attaques contre des civils, et ont compromis la sécurité et la stabilité de bon nombre d'États. Par conséquent, nous soulignons l'importance d'une gestion adéquate des armes pendant leur transfert, leur stockage et leur déploiement.

L'ONU collabore avec les États Membres pour soutenir ces efforts et établir des normes internationales. Par exemple, le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies soutient le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et son instrument international de traçage. De nombreux autres efforts sont en cours pour établir des normes internationales concernant la fabrication, le commerce et le stockage des armes. Nous sommes encouragés par l'action menée par l'Organisation à cet égard.

Outre la coopération internationale et l'établissement de normes, il est essentiel que les autorités nationales assurent un suivi et un contrôle constants, et cela requiert la plus grande attention. D'autres risques peuvent survenir dans les situations de conflit armé, et il est fondamental que les autorités nationales compétentes prennent toutes les mesures appropriées pour les limiter. Renforcer la coopération, y compris le partage d'informations et la mise en commun des meilleures pratiques, peut contribuer à réduire ces risques.

Cette semaine, nous avons entendu un exposé sur la situation humanitaire en Ukraine, qui a souligné que ce sont les civils qui paient le prix fort du conflit. Afin de remédier à ces effets, nous demandons à tous les acteurs d'emprunter la voie de la diplomatie et du dialogue. Nous nous félicitons vivement de la prorogation de l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, et saluons l'action menée par l'ONU et la Türkiye à cet égard. Cela nous donne un aperçu de tout ce que nous pouvons obtenir grâce à la paix, et nous sommes disposés à soutenir les efforts sincères de dialogue pour mettre fin à la guerre d'une manière juste, durable et conforme à la Charte des Nations Unies.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé instructif.

En février 2022, lorsque le Conseil s'est réuni pour la première fois pour examiner cette question (voir S/PV.8983), nous avons indiqué que l'importance croissante accordée aux transferts d'armes dans nos débats correspondait en fait à une escalade dangereuse du conflit. Cette observation reste d'actualité.

Le droit de légitime défense des États est un principe fondamental consacré par la Charte des Nations Unies. Cependant, voilà plus d'un an que le conflit a commencé, et la volonté de dialogue et le renoncement à l'illusion d'une possible victoire militaire, qui sont indispensables, font toujours défaut. Seule une solution négociée permettra de parvenir à une paix juste et durable.

Les transferts massifs d'armes extrêmement meurtrières vers le champ de bataille peuvent davantage compromettre les perspectives d'un règlement pacifique. Loin de contribuer à y mettre fin, les flux d'armes toujours plus importants vers la zone de conflit en Ukraine ne feront qu'attiser la violence. La présence d'armes et de munitions en grandes quantités tend à devenir un facteur de déstabilisation à long terme, compromettant les chances d'une paix durable dans la région et au-delà.

Le Brésil partage les préoccupations concernant les risques de détournement d'armes et de munitions. Les choix que nous faisons aujourd'hui doivent tenir compte des répercussions et des conséquences à long terme. La question de savoir exactement où se trouvent toutes les armes qui ont été livrées, en particulier les armes légères, portables et intraçables, suscite de vives inquiétudes. De nombreux éléments indiquent que les groupes criminels et terroristes peuvent profiter du fait que des armes sont livrées dans des zones de conflit sans un contrôle adéquat, même après un cessez-le-feu. Il ne faudra pas s'étonner si, dans un avenir proche, des armes destinées à la guerre en Ukraine refont surface ailleurs dans le monde et sont utilisées à des fins malveillantes.

Nous devons également prendre en considération ce qui se passe après la fin d'un conflit. Les exemples ne manquent pas d'armes et de capacités initialement destinées à un État qui se retrouvent entre les mains de milices et de groupes paramilitaires puissants, avec des conséquences imprévues et préjudiciables. Nous ne devons pas sous-estimer les précédents historiques où ces capacités ont été utilisées contre ceux qui les avaient fournies. L'histoire montre qu'en matière de transfert d'armes, la probabilité que la situation échappe à tout contrôle est loin d'être négligeable.

Dans cette optique, le Brésil, en tant que partie au Traité sur le commerce des armes, souhaite rappeler l'importance de ce traité, qui a marqué une étape importante dans les efforts visant à réglementer les transferts d'armes classiques. Nous exhortons les États parties au Traité à adopter des mesures pour garantir le respect de ses dispositions et encourageons les autres États à y adhérer ou, au moins, à envisager d'appliquer ses principales

lignes directrices. Nous pensons que la coopération entre les gouvernements est le meilleur moyen de réglementer et de contrôler les transferts d'armes.

Pour terminer, je réitère notre appel à la cessation des hostilités et à l'ouverture de négociations de paix fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies et en tenant compte des préoccupations de toutes les parties en matière de sécurité.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint, M. Adedeji Ebo, de son exposé.

Près de 15 mois se sont écoulés depuis le début de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Il est regrettable de constater que les pertes continuent de s'accumuler.

La Russie a demandé la convocation de la présente séance pour aborder la question de l'augmentation des livraisons d'armes létales à l'Ukraine. Chaque aspect de la guerre doit être examiné dans son contexte global : cette guerre d'agression illégale et non provoquée contre l'Ukraine a été lancée par la Russie. Dans ce contexte plus large, les préoccupations concernant les ramifications potentielles de l'afflux d'armes doivent être prises en compte, mais nous ne devons pas nous méprendre sur la cause profonde du problème.

La Russie a tenté à plusieurs reprises de détourner l'attention du public de ses propres violations de la Charte des Nations Unies, mais nous ne devons pas confondre les victimes et les coupables. Nous soulignons qu'en vertu de son droit de légitime défense, l'Ukraine a le droit de se défendre contre une agression. La communauté internationale apporte son appui à l'Ukraine afin de mettre fin à l'agression de la Russie et de maintenir la paix et la sécurité internationales. En revanche, aucun pays ne devrait soutenir cette agression.

Dans ce contexte, nous condamnons fermement le transfert de drones aériens de l'Iran à la Russie. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétariat de l'ONU pour enquêter sur l'utilisation potentielle de drones iraniens par la Russie dans sa guerre contre l'Ukraine, conformément à la résolution 2231 (2015).

Aussi longtemps que la Russie refusera d'assumer ses responsabilités concernant son agression, la communauté internationale continuera de la condamner. Le Japon condamne une fois de plus, dans les termes les plus forts, l'agression de la Russie contre l'Ukraine. La Russie doit immédiatement retirer toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'Ukraine et respecter l'indépendance, la

souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Koumby Missambo (Gabon) : Je remercie M. Adedeji Ebo pour son exposé et je salue la participation à la présente séance de l'Ambassadeur de l'Ukraine.

La guerre en Ukraine n'en finit pas de drainer sur les routes de l'exode, à l'intérieur et hors d'Ukraine, des millions de personnes déplacées et de réfugiés. Le bilan humain de cette guerre meurtrière chez les populations civiles était estimé en février dernier à environ 8 000 morts et près de 12 000 blessés. Sur le plan militaire, la situation des forces en présence, la concentration et la localisation des combats dans certaines villes ou régions, les annonces suggérant offensives et contre-offensives de part et d'autre, ainsi que les déclarations relatives à des livraisons d'armes supplémentaires, sont autant de données qui font craindre une guerre d'usure, et donc plus de victimes civiles.

En effet, les états-majors annoncent des armements de pointe, tels que des missiles de croisière, des drones, des chars et d'autres armements lourds, pour les semaines et les mois à venir. Ceci ajoute non seulement à la confusion découlant de la difficulté de tracer toutes ces armes, mais contribue également à accroître les risques de détournement au bénéfice de groupes armés, de réseaux de crime organisé ou de réseaux mafieux en tous genres.

Nous appelons l'ensemble des parties à respecter les obligations conventionnelles en matière de fourniture d'armement, à mettre en place et à renforcer les mesures de veille, de contrôle, de vérification et de *reporting* des armes, notamment des armes portatives et des armes légères et de petit calibre. Nous soulignons les effets particulièrement destructeurs de certaines armes ciblant de manière indiscriminée les zones habitées et les populations civiles, et alertons sur leurs conséquences humanitaires. Les belligérants doivent s'assurer de toutes les précautions nécessaires pour éviter les effets des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel sur les populations civiles et leur environnement naturel. Nous rappelons également aux parties leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des résolutions protégeant les civils et les infrastructures civiles.

L'intense activité diplomatique marquée par des visites au sommet, qui s'est poursuivie ces dernières semaines et ces derniers jours, peine à renseigner sur la possibilité d'une désescalade. Nous restons attentifs aux offres de médiation qui tendent à ouvrir la voie vers une issue diplomatique et politique au conflit. Mon pays continue d'appeler les protagonistes à se mettre autour de

la table pour envisager les moyens de mettre fin à cette guerre et arrêter les souffrances de millions de civils innocents. Nous appelons ces derniers à raviver l'élan qui a prévalu lors de la conclusion de l'accord sur les céréales et sur les prisonniers de guerre en vue d'un cessez-le-feu.

La recherche d'une cohabitation pacifique et d'une coprosperité, portées par une paix fondée sur et pour le bénéfice des peuples, devrait guider le Conseil de sécurité selon les nobles aspirations de la Charte des Nations Unies. Nous exhortons toutes les parties à s'investir dans les négociations en vue d'un règlement durable et mutuellement acceptable de la situation.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Directeur Ebo des précieuses informations qu'il a fournies, qui complètent les recommandations formulées par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement aux séances du Conseil de sécurité du 10 avril et du 8 février (voir S/PV.9301 et S/PV.9256, respectivement). Je salue également la présence du Représentant permanent de l'Ukraine à la présente séance.

Je réaffirme une nouvelle fois la position historique de l'Équateur, consistant à rejeter la violence armée, la militarisation et la course aux armements. Cette position s'est toujours accompagnée de notre reconnaissance du droit des peuples à la légitime défense, conformément au droit international. Pilier de la coexistence pacifique entre les nations, ce droit est consacré par la Charte des Nations Unies, notamment dans la première partie de l'Article 51, comme suit :

« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

L'Équateur reconnaît donc le droit des États Membres de se doter d'outils permettant la défense de leur intégrité territoriale, tant que le matériel en question, son transfert et son utilisation ne contreviennent pas au droit international ni au droit international humanitaire.

Nous sommes toujours préoccupés par les problèmes de paix et de sécurité que pose l'afflux à grande échelle d'armes et de munitions dans n'importe quelle situation de conflit armé, y compris les risques de détournement, de propagation et d'escalade. Les mesures prises afin d'éloigner ces risques sont cruciales pour le relèvement après le conflit et la sécurité et la stabilité régionales, et même pour

la prévention des conflits sur d'autres continents. Par conséquent, nous réaffirmons le besoin persistant d'améliorer les normes de marquage, d'enregistrement et de traçabilité des armes et de leurs munitions et de faire primer la protection des civils et la stabilité mondiale sur toute autre logique relative à l'industrie, à la production ou à la distribution. Nous déplorons que l'invasion prolongée du territoire ukrainien continue d'alimenter ces risques, sur fond de hausse des dépenses militaires mondiales, qui ont déjà franchi la barre des 2 000 milliards de dollars l'an dernier.

Nous avons soulevé la question à la séance de lundi (voir S/PV.9321) et soulignons une fois de plus aujourd'hui qu'il est urgent de mettre fin à l'emploi d'explosifs dans les zones peuplées. Les armes explosives à large rayon d'impact ont fait 92,5 % des victimes civiles en Ukraine, jusqu'à présent, et nous estimons qu'il y a lieu de s'en inquiéter.

Par ailleurs, nous sommes conscients du rôle vital de certains équipements et systèmes de défense, notamment les systèmes antiaériens, qui peuvent, entre autres moyens et correctement utilisés, empêcher ou limiter la destruction d'infrastructures et les pertes civiles. Le contrôle des exportations doit donc être axé sur la nécessité d'assurer la protection des civils et tenir compte de l'obligation de respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution pour l'emploi de toute arme. Nous réitérons notre condamnation des violations des embargos sur les armes et des régimes de sanctions interdisant ces exportations et de tout transfert destiné à renforcer l'agression ou l'occupation militaire.

Enfin, nous insistons une fois de plus pour que la Fédération de Russie mette fin à l'occupation militaire et aux hostilités contre l'Ukraine et réaffirmons notre foi profonde dans la validité de la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 6 mai 2022 (S/PRST/2022/3), par laquelle le Conseil a rappelé que tous les États Membres ont souscrit, en vertu de la Charte des Nations Unies, à l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, et exprimé son soutien ferme aux efforts déployés par le Secrétaire général afin de parvenir à une solution pacifique.

Nous saluons en particulier l'action du Secrétaire général telle qu'illustrée par la prorogation de l'Initiative de la mer Noire et d'autres résultats obtenus sur le plan humanitaire, et nous appelons le Conseil à soutenir cette action plus avant, de sorte que nous puissions progresser vers un règlement pacifique sur la base de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Ebo pour sa présentation.

C'est la cinquième fois que la Russie suscite une réunion consacrée aux livraisons d'armes à l'Ukraine. Répéter cet exercice *ad nauseam* ne suffira pas à faire advenir une réalité parallèle. La fin de cette guerre et des conséquences négatives qui en découlent dépend exclusivement de la Russie. Le 24 février 2022, c'est elle qui a porté atteinte, par un acte d'agression, à notre sécurité collective. C'est elle qui a décidé, en toute illégalité, de recourir à la force, avant de commettre des crimes de guerre. Nul autre qu'elle ne cherche aujourd'hui à entretenir le conflit. Que la Russie retire ses troupes d'Ukraine, comme la Cour internationale de Justice l'a exigé dès le 16 mars 2022, et le chaos cessera.

Qu'attend la Russie ? Que les livraisons d'armes à l'Ukraine cessent ? De sorte qu'elle puisse remporter cette guerre et imposer sa volonté ? Et ensuite ? Nous pourrions passer à autre chose, une nouvelle agression ? La Russie ne peut, ni ne doit, gagner ce conflit. Celui-ci bafoue les principes de l'Organisation. Cette agression doit échouer parce qu'on ne peut accepter la banalisation du recours illégal à la force. On ne peut se résoudre à un monde où la souveraineté et la sécurité de chacun ne dépendent plus que de rapports de forces.

C'est pour toutes ces raisons que la France a fait le choix, avec ses partenaires, de soutenir le peuple ukrainien dans son droit à la légitime défense, reconnu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Elle continuera de le faire à titre bilatéral et via l'Union européenne, en tenant compte des besoins les plus urgents de l'Ukraine dans le renforcement de ses capacités de défense.

Notre soutien militaire renforce l'Ukraine. L'invasion devait être une affaire de quelques jours. Cela fait maintenant plus de 15 mois que la Russie est tenue en échec.

Notre assistance permet à l'Ukraine de défendre sa population contre les frappes russes. En concentrant nos efforts sur les capacités de défense anti-aérienne, nous aidons le peuple ukrainien à faire face aux destructions délibérées des infrastructures civiles par la Russie, qui, en piétinant les Conventions de Genève, tente de briser l'arrière, faute de pouvoir avancer sur le front.

Ce soutien vise enfin à rééquilibrer le rapport de forces pour créer les conditions d'un règlement du conflit. Cela permettra des négociations crédibles et débouchant sur une paix juste et durable, et garantira une paix conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Tandis que nous livrons, en toute légalité, des armes à l'Ukraine, la Russie, elle, cherche à s'en procurer illégalement pour combler ses stocks qui s'amenuisent. En achetant des drones de combat à l'Iran et des missiles et munitions à la Corée du Nord, elle viole les résolutions du Conseil. Certaines de ces armes sont utilisées par la milice privée Wagner, dont les exactions et les crimes sont désormais solidement documentés.

Il n'y a qu'une seule issue possible : une paix conforme à la Charte des Nations Unies, qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est dans cet esprit que la France soutient le plan de paix ukrainien.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement de son exposé.

Le Conseil de sécurité a déjà maintes fois examiné la question des livraisons d'armes à l'Ukraine, et la Chine a maintes fois exposé sa position de façon exhaustive.

Aujourd'hui, je m'arrêterai seulement sur trois points.

Premièrement, le fait d'approvisionner constamment le champ de bataille en armes ne fera qu'entraîner escalade et propagation de la guerre, pertes civiles et déplacement, de telle sorte qu'il sera plus difficile d'entamer des négociations de paix et que l'espoir d'un cessez-le-feu et d'une fin mise à la guerre s'éloignera encore.

Deuxièmement, le fait d'approvisionner constamment le champ de bataille en armes fera courir un immense risque de prolifération. Détournées au profit de groupes terroristes et armés, ces armes pourraient causer de nouveaux troubles à plus grande échelle et faire d'autres victimes innocentes.

Troisièmement, le fait d'approvisionner constamment le champ de bataille en armes posera de sérieux problèmes en matière de reconstruction après le conflit. Les douloureux enseignements tirés d'Afghanistan, d'Iraq et de Somalie, entre autres pays, nous apprennent que les armes et les restes explosifs de guerre font courir des risques sur le plan de la sécurité et ajoutent au fardeau de la reconstruction après les conflits.

Il ne peut y avoir de solution militaire à la crise ukrainienne. Le dialogue et la négociation sont essentiels pour rétablir la paix. Dans les circonstances actuelles, toutes les parties doivent s'efforcer de promouvoir un règlement politique en toute bonne foi et avec le plus grand sentiment d'urgence, afin de créer les conditions qui permettront une reprise des négociations, un accord de cessez-le-feu et la fin de la guerre. La Chine s'est toujours

rangée du côté de la paix et du dialogue sur la question de l'Ukraine, et nous continuons à promouvoir activement des pourparlers de paix. Nous ne sommes ni instigateurs de la crise ukrainienne, ni parties prenantes à celle-ci, et encore moins fournisseurs d'armes à l'une ou l'autre des parties au conflit. Le Gouvernement chinois a récemment dépêché Li Hui, son représentant spécial pour les affaires eurasiennes, en Ukraine, en Pologne, en France, en Allemagne et en Russie pour entamer un dialogue avec toutes les parties afin de rechercher une solution politique à la crise. Nous nous félicitons que six dirigeants africains prévoient de se rendre prochainement en Russie et en Ukraine pour défendre un cessez-le-feu et la fin de la guerre. Comme l'a clairement indiqué le Président Xi Jinping, il convient d'appuyer tout effort conduisant au règlement pacifique de la crise. Nous appelons la communauté internationale à créer des synergies pour encourager des pourparlers de paix et à jouer collectivement un rôle constructif dans la promotion d'un règlement politique de la crise en Ukraine.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Adedeji Ebo, Directeur et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé. Je salue la participation du Représentant permanent de l'Ukraine à la présente séance.

Comme notre délégation l'a déclaré lorsque cette question a été portée à l'attention du Conseil de sécurité en février dernier (voir S/PV.9256), le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine est en passe de se transformer en une guerre prolongée. Les annonces publiques régulières de livraison et de déploiement d'armements en dehors du cadre de maîtrise des armements et de désarmement de l'ONU sont le signe d'une poursuite des hostilités et d'un rejet de la désescalade et du compromis. Le Mozambique est profondément préoccupé par la possibilité que cette tendance conduise à une erreur d'appréciation stratégique et à une propagation irréversible du conflit, qui finirait par impliquer l'Europe et d'autres pactes et alliances de défense militaire. Comme nous l'avons dit en février, le déploiement massif d'armes et d'armements par les deux parties dans le contexte d'un conflit militaire qui fait déjà rage revient à jeter de l'huile sur le feu.

Après mûre réflexion, nous pensons toujours que les perspectives d'un règlement pacifique du conflit, d'une part, et l'augmentation de l'approvisionnement en armes, d'autre part, ne sont pas compatibles. Nous continuons d'appeler sans relâche à la recherche d'une issue diplomatique à la confrontation, notamment en rétablissant rapidement les canaux diplomatiques et en ayant recours aux bons offices du Secrétaire général. Nous devons nous

éloigner de l'abîme de la guerre et de la logique dangereuse d'une solution militaire à la crise actuelle.

Le Conseil ne peut rester dans l'impasse ni l'otage de la méfiance mutuelle résultant du conflit. Malgré les affirmations bien intentionnées selon lesquelles une attention égale est accordée à tous les foyers de crise mondiaux, la réalité, c'est que la crise en Ukraine reste un sujet de discorde, qui détourne les ressources et l'énergie du Conseil, mais également celles qui devraient être consacrées aux mesures humanitaires et de sécurité nécessaires de toute urgence pour relever les autres défis immédiats auxquels la communauté internationale est confrontée. Comme nous l'avons souligné lundi à l'occasion du débat sur la situation humanitaire en Ukraine (voir S/PV.9321), nous sommes pleinement convaincus qu'il faut donner une chance à l'initiative de paix présentée par plusieurs États, notamment des membres du Conseil et des États africains. Un règlement politique est la façon appropriée de faire face à la crise avec toute la célérité voulue. À l'occasion du débat public de haut niveau sur l'initiative « Faire taire les armes en Afrique », qui a eu lieu durant la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité (voir S/PV.9299), le Président Filipe Nyusi a déclaré que notre expérience nous avait appris que seuls le dialogue et le renforcement de la confiance peuvent briser la tendance à la violence. Nous devons régler les conflits par la diplomatie de la paix et nous abstenir de recourir aux armes.

Pour terminer, le Mozambique tient à saluer l'accord conclu hier entre la Russie, l'Ukraine et la Turquie pour proroger pour deux mois supplémentaires l'Initiative de la mer Noire. Il s'agit d'une percée rare, qui doit être mise à profit dans un esprit de collaboration constructive. Par conséquent, le Mozambique appelle une nouvelle fois toutes les parties à adhérer à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et à régler leurs différends « par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ».

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier M. Ebo de son exposé.

Quatre cent quarante-neuf jours après le début de la guerre illégale et totale menée par la Fédération de Russie, cette dernière continue d'attaquer les villes, les écoles et les hôpitaux ukrainiens, c'est-à-dire l'infrastructure civile du pays, tuant et blessant des familles innocentes dans leurs maisons ou les forçant à fuir, 8 millions de personnes étant désormais déplacées en raison des attaques de la Russie. La nuit dernière, pour

la neuvième fois ce mois-ci, la Russie a fait pleuvoir une nouvelle salve de missiles sur les villes ukrainiennes, au mépris flagrant de la vie humaine. Elle déploie des armes de plus en plus puissantes. Elle se procure des armes pour la guerre illégale de Poutine auprès d'États tels que l'Iran et la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Royaume-Uni appelle les autres États à ne pas fournir d'aide militaire à la Russie.

Nous avons à maintes reprises exhorté la Russie à mettre fin à la guerre, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à cesser ses attaques contre les civils et les infrastructures civiles et à retirer ses forces d'Ukraine. L'Ukraine n'a ni voulu ni provoqué cette guerre. Le peuple ukrainien veut la paix, mais il est confronté à un choix : être anéanti ou prendre les armes pour se défendre. Il a choisi cette dernière option conformément à la Charte des Nations Unies. Par conséquent, nous appuyons l'Ukraine, qui défend sa souveraineté et son intégrité territoriale conformément à la Charte. Nous partageons son objectif de garantir la paix conformément à la Charte. Comme l'a clairement indiqué le Premier Ministre de mon pays, nous continuerons à répondre aux demandes de l'Ukraine, en lui donnant les moyens de se défendre contre l'agression de la Russie.

La semaine dernière, nous avons annoncé la livraison de missiles Storm Shadow à l'Ukraine. Nous avons également fourni une série de systèmes de défense anti-aérienne, notamment des missiles air-air perfectionnés à moyenne portée. Ces armes défensives peuvent mettre en échec les missiles de croisière russes et aider l'Ukraine à défendre ses cieux et sa population contre les attaques aveugles de la Russie. Le représentant de la Russie a également fait allusion à l'uranium appauvri. L'armée britannique utilise de l'uranium appauvri dans ses obus perforants depuis des décennies. Il s'agit d'un composant standard qui n'a rien à voir avec les armes ou les capacités nucléaires. La Russie le sait, mais elle tente délibérément de diffuser des informations trompeuses. Je tiens donc à ce qu'il n'y ait aucun doute sur le fait que nous fournissons tout notre appui militaire à l'Ukraine dans le respect du droit international et en prenant des mesures robustes pour prévenir tout transfert illicite.

Le coût de cette guerre est ressenti dans le monde entier. Ses répercussions sur les prix des denrées alimentaires et des produits de base sont lourdes. Nous nous félicitons de la poursuite de l'Initiative de la mer Noire et appelons la Russie à ne pas bloquer la circulation des navires dans le cadre de l'accord comme moyen de pression.

En tant qu'États Membres de l'ONU, nous voulons nous concentrer sur d'autres priorités, sur lesquelles le monde a désespérément besoin que nous œuvrions de concert, telles que la réalisation des objectifs de développement durable. Or, la guerre déclenchée par la Russie a rendu ces objectifs plus difficiles à atteindre.

Pour terminer, j'ai écouté attentivement la délégation russe. Elle tente de persuader le monde de ne pas apporter de soutien défensif à l'Ukraine. La raison est on ne peut plus claire. La Russie veut écraser l'armée ukrainienne, comme elle tente de le faire en vain depuis février 2022. Pourquoi ? Parce qu'elle veut conquérir un pays souverain et annexer son territoire. C'est la raison pour laquelle les missiles continuent de s'abattre sur Kyïv. La Russie peut mettre fin à la guerre à tout moment en retirant ses forces. D'ici là, nous aiderons l'Ukraine à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale ainsi que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé détaillé.

Nous nous réunissons de nouveau, quelques semaines seulement après avoir discuté du même sujet, et malheureusement, peu de choses ont changé. Nous écoutons encore une fois les allégations de la Russie selon lesquelles les livraisons d'armes des États-Unis et d'autres pays appuyant l'Ukraine et sa légitime défense sont la principale menace dans le conflit ukrainien, et non l'invasion par la Russie de son voisin souverain. Voilà une façon très intéressante, et je dirais même tordue, de présenter les choses. La Russie est bien la seule à adopter cette position. Les membres du Conseil et de l'Assemblée générale ainsi que le Secrétaire général ont tous dit clairement et à maintes reprises que l'invasion de l'Ukraine par la Russie constituait une violation de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Les États-Unis appuient fermement le droit de l'Ukraine de se défendre contre cette guerre d'agression brutale et non provoquée que mène la Russie. Nous continuerons de le faire aux côtés de 50 autres États.

La fourniture d'armes aux fins de la défense territoriale de l'Ukraine n'a pour effet ni d'étendre ni d'exacerber le conflit. Au contraire, ces armes contribuent à repousser l'invasion russe et à prévenir une plus vaste invasion du territoire souverain de l'Ukraine. Ces livraisons d'armes permettent d'empêcher la Russie de brutaliser plus encore les civils ukrainiens, les forçant à quitter leur foyer et faisant grimper les prix de l'énergie et des denrées alimentaires en Europe et dans le monde. Les livraisons d'armes effectuées par les États-Unis et d'autres pays amis de l'Ukraine ne sont

pas responsables de la poursuite de la guerre inutile menée par la Russie. Si la Russie souhaitait réellement une désescalade, elle retirerait tout simplement ses forces et mettrait fin à son invasion. Au lieu de cela, la Russie porte des questions telles que celle-ci devant le Conseil de sécurité et rejette sur d'autres la responsabilité des morts et des ravages que son agression a provoqués et continue de provoquer en Ukraine, soulignant ainsi sa propre hypocrisie.

La Russie est assez cynique pour demander la tenue de cette discussion, alors qu'elle continue de lancer sans relâche des frappes de missiles et de drones sur des villes et des infrastructures critiques, tuant des civils, le tout pour permettre au Kremlin de s'emparer dans le sang de territoires, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Nous savons que la Russie et l'Iran ont violé la résolution 2231 (2015) lorsque l'Iran a transféré des drones à la Russie. La Russie a utilisé ces drones pour attaquer les infrastructures critiques de l'Ukraine et tuer des civils ukrainiens. Nous savons qu'en novembre 2022, le groupe Wagner, une organisation mercenaire barbare travaillant en coordination avec le Kremlin, a importé des roquettes d'infanterie et des missiles de la République populaire démocratique de Corée, en violation de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU contre la République populaire démocratique de Corée. En outre, de hauts fonctionnaires russes en République populaire démocratique de Corée ont participé à des discussions portant sur la fourniture par la Russie à la République populaire démocratique de Corée de denrées alimentaires et d'avions commerciaux en échange de plus d'une vingtaine d'armes et de munitions différentes, ce qui constituerait une nouvelle violation de plusieurs résolutions du Conseil. Pas plus tard que la semaine dernière, le chef du groupe Wagner a ouvertement appelé au transfert de nouveaux obus et munitions en Ukraine pour permettre à ses soldats de poursuivre l'invasion illégale de la Russie. Malgré cela, la Russie veut parler du soutien à la légitime défense de l'Ukraine comme si le problème était là. La Russie cherche une fois de plus à instrumentaliser le Conseil pour en faire une nouvelle plateforme pour sa campagne de désinformation en cours. Nous ne devons pas la laisser faire et nous ne la laisserons pas faire.

Les États-Unis et les autres pays ne cesseront pas d'apporter leur soutien à l'Ukraine dans l'exercice de son droit de légitime défense. Si nous mettions un terme à notre appui, cela ne ferait que permettre à la Russie de continuer de tuer et de blesser des civils en toute impunité, ce qui serait inadmissible. Accepter les tentatives éhontées de la Russie de redessiner les frontières par la force reviendrait à déchirer les règles qui nous ont tous permis de vivre plus en

sécurité et entraînerait des répercussions dangereuses dans le monde entier. Au contraire, nous continuerons d'appuyer l'Ukraine tout en collaborant avec elle pour maintenir les garanties les plus élevées afin d'éviter que les armes que nous fournissons ne tombent entre de mauvaises mains. Nous prenons au sérieux les risques de détournement. L'année dernière, l'Administration de notre pays a présenté une stratégie consistant à aider l'Ukraine et ses partenaires dans la région à contrer les menaces posées par le détournement potentiel d'armes en Europe orientale. Nous avons insisté sur l'application du principe de responsabilité dès le début du conflit et mis en place des processus pour lutter contre les détournements illicites.

L'Ukraine a toujours été un partenaire transparent et de bonne volonté dans ces processus. En aidant l'Ukraine et les États voisins à assurer le suivi et la sécurité des armes et des munitions lors de leur transfert, de leur stockage et de leur déploiement, en renforçant la gestion et la sécurité des frontières en Ukraine et dans les États voisins et en améliorant la capacité des services de l'État concernés de décourager, de détecter et d'interdire le trafic de certaines armes, nous prenons des mesures concrètes pour faire face aux menaces que représentent ces détournements potentiels.

En appuyant l'Ukraine et sa légitime défense, nous défendons la Charte des Nations Unies. Par ses actes odieux en Ukraine, la Russie tente de frapper au cœur la Charte. Au Conseil, et chaque fois que l'occasion se présentera, nous continuerons de rappeler l'évidence. La Russie peut mettre fin à sa guerre d'agression à tout moment. La Russie peut cesser de recourir à des tentatives inefficaces de détourner notre attention. La Russie peut simplement retirer ses forces du territoire ukrainien et cesser ses bombardements incessants sur les villes, la population et les infrastructures civiles de l'Ukraine. Voilà ce sur quoi nous devons nous concentrer. Dans l'intervalle, les États-Unis continueront de prêter main-forte à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo, de son exposé, et je salue la participation à la présente séance du Représentant permanent de l'Ukraine.

La Fédération de Russie a demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui dans le but de condamner la hausse des livraisons d'armes à l'Ukraine. Rappelons que c'est la Russie qui a lancé une invasion de grande envergure contre un État Membre de l'ONU souverain et indépendant. L'Ukraine a un droit de légitime défense, tel que

consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La présente séance d'information est une nouvelle tentative de la Russie de détourner l'attention du monde de ses actes odieux en Ukraine en laissant entendre que le soutien légitime et nécessaire à la légitime défense de l'Ukraine face à une guerre d'agression non provoquée constitue une menace pour la paix et la sécurité. La Russie a créé les circonstances dans lesquelles l'Ukraine est contrainte de se défendre. La Russie a déclenché la guerre et peut y mettre fin à tout moment en cessant son agression et en retirant ses forces armées et son matériel militaire des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

Nous sommes vivement préoccupés par les récentes informations faisant état de la volonté de la Russie d'acquérir des armes auprès de la République populaire démocratique de Corée afin de les utiliser dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Tout accord de ce type violerait de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et saperait l'autorité et l'intégrité du Conseil de sécurité lui-même. Nous appelons tous les États à s'abstenir de transférer des armes à la Russie, compte tenu de la guerre d'agression illégale qu'elle mène actuellement.

Les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine touchent près de 18 millions de personnes, non seulement en Ukraine, mais aussi dans le monde entier. Par cette agression, la Russie viole délibérément l'ordre international fondé sur des règles. Elle inflige des souffrances inimaginables à la population ukrainienne. La mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine a conclu que les frappes russes prenant pour cible des infrastructures énergétiques et civiles critiques constituaient non seulement une violation du droit international humanitaire et un crime de guerre, mais aussi une atteinte aux droits fondamentaux que sont la sécurité, la santé, le travail, l'éducation, l'aide sociale aux personnes handicapées et la liberté de religion ou de croyance. Les femmes et les filles sont exposées à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre, tant en Ukraine que dans leur fuite vers des zones plus sûres et par-delà les frontières.

La position de Malte, que je ne cesse d'exprimer depuis que nous siégeons au Conseil de sécurité, est claire et fondée sur des principes. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être respectées. Nous ne pouvons que constater, une fois de plus, que l'invasion russe viole la Charte des Nations Unies et le droit international.

La situation des enfants mérite d'être mise en exergue. Le transfert et la déportation à grande échelle d'enfants ukrainiens qui ont été signalés constituent non

seulement une violation du droit international humanitaire, mais aussi un crime de guerre. En outre, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a établi que les mesures de naturalisation et de placement familial mises en œuvre par la Russie à l'égard des enfants ukrainiens constituaient une violation de leur droit à l'identité. Nous demandons à la Russie de mettre fin immédiatement à ces politiques illégales et de faciliter le retour des enfants en Ukraine. Nous renouvelons notre appui total aux mécanismes qui visent à amener les auteurs de ces actes illégaux à en répondre.

Malte réaffirme sa volonté de continuer d'apporter une aide humanitaire à l'Ukraine et de protéger sa population contre les attaques aveugles, conformément à la Charte des Nations Unies. Le peuple ukrainien et des millions de personnes dans le monde continuent de subir les conséquences de la poursuite de cette guerre injustifiée et non provoquée. Pour terminer, nous insistons donc une nouvelle fois sur l'impérieuse nécessité de parvenir à une paix globale, juste et durable en Ukraine. Malte se félicite également de la prorogation de l'Initiative de la mer Noire, qui reste indispensable pour garantir la sécurité alimentaire mondiale. Nous espérons que cet accord continuera de permettre des exportations agricoles fiables et d'alléger la pression sur les marchés alimentaires mondiaux.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Je remercie M. Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé.

En tant qu'États Membres de l'ONU, nous nous sommes tous engagés à respecter les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ceux-ci incluent le respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États, notamment par l'interdiction du recours à la force et de l'expansion territoriale par la force. Avec l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, ces principes fondamentaux de l'ordre multilatéral ont été violés de manière flagrante. Comme tous les États, l'Ukraine a le droit d'assurer sa sécurité et de défendre son intégrité territoriale. Nous n'acceptons pas que la responsabilité de cette guerre, ainsi que de ses conséquences, soit détournée.

La population civile paye le prix fort et subit les conséquences de cette agression militaire depuis plus d'un an. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées. Plus de 8 millions de personnes ont dû fuir l'Ukraine. Des infrastructures vitales, des hôpitaux, des écoles et des habitations ont été détruits, les derniers exemples ne remontant qu'à quelques jours. Les parties doivent

respecter le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. La population civile et les biens civils doivent être protégés. D'ailleurs, dans le monde entier, l'insécurité alimentaire et énergétique s'est aggravée. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite de l'Initiative de la mer Noire et encourageons la continuation des discussions afin de l'améliorer, de la développer et de l'étendre.

La Suisse déplore les conséquences désastreuses de cette guerre et condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire contre l'Ukraine. Je réitère ici l'appel ferme à la Russie à entamer une désescalade de la situation, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien, un appel qui a été fait à maintes reprises et que la Cour internationale de Justice a confirmé. Cela mettrait non seulement fin à la souffrance de la population civile, mais permettrait également que le soutien international pour l'Ukraine se concentre davantage sur les besoins liés à sa reconstruction au lieu de sa défense. Chaque jour où l'agression militaire se poursuit est un jour de trop. Il est urgent de demander aux responsables de rendre des comptes et d'instaurer une paix complète, juste et durable, en conformité avec le droit international. D'ici là, la Suisse continuera à fournir de l'aide humanitaire, à œuvrer pour la justice, à accueillir des réfugiés et à soutenir le processus de reconstruction de l'Ukraine. Nous restons solidaires avec l'Ukraine et sa population.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je note la présence du représentant du régime de Poutine, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique.

Lorsque l'on traite des crimes de ce régime, il convient de rappeler qu'ils découlent des pratiques génocidaires des prédécesseurs de Poutine au Kremlin. Aujourd'hui exactement, nous commémorons les victimes d'un des crimes les plus horribles du régime de Staline : la tentative d'extermination des Tatars de Crimée par une déportation massive de leur terre natale, qui a débuté le 18 mai 1944. Le mal est réapparu en 2014, avec la tentative d'annexion de la Crimée. Ses symboles ont changé, mais pas son essence. Si nous ne mettons pas fin aux crimes du régime de Poutine, il n'y aura bientôt plus de dates disponibles dans le calendrier pour commémorer les victimes de tous les crimes commis par Moscou.

Je remercie M. Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé qui a mis en évidence le caractère infondé des allégations russes. Je suis également reconnaissant aux membres du Conseil de sécurité qui ont appelé aujourd'hui les choses par leur nom en ce qui concerne l'agression russe.

En effet, lorsque l'on traite de cette question, il suffit de revenir aux fondamentaux, à commencer par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui énonce le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Mentionnons aussi la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1974, qui définit l'agression comme l'emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte. Viennent ensuite la résolution ES-11/1 adoptée par l'Assemblée générale le 2 mars 2022, dans laquelle elle déplore dans les termes les plus forts l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, ainsi que les résolutions ultérieures de la session extraordinaire d'urgence qui réaffirment cette disposition. Enfin, il convient de noter l'ordonnance de la Cour internationale de Justice du 16 mars 2022, qui indique, à titre de mesure conservatoire, que la Fédération de Russie doit suspendre immédiatement les opérations militaires qu'elle a commencées le 24 février 2022 sur le territoire de l'Ukraine.

L'Ukraine continuera d'exercer son droit de légitime défense dans le strict respect de l'Article 51 de la Charte. Nous continuerons de nous battre jusqu'à ce que chaque citoyen ukrainien et chaque parcelle de notre territoire souverain soient libérés et que la Russie subisse une défaite

militaire en Ukraine. Nous continuerons de forger une solidarité internationale jusqu'à ce que tous les criminels de guerre russes aient été amenés à répondre de leurs actes.

Il existe déjà une formule pour une paix globale, juste et durable, qui fait suite à la résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale du 23 février 2023, et dont la principale caractéristique est qu'elle est en harmonie avec la Charte des Nations Unies, notamment les principes de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États. Si la Russie veut survivre, elle doit s'accrocher à cette résolution comme à une bouée de sauvetage et s'engager sur la voie de la paix qu'elle propose. Il est temps que les hordes russes se retirent des territoires occupés de l'Ukraine sans plus attendre, et pas dans des voitures volées à la population ukrainienne. Les centaines de milliers de migrants russes illégaux doivent quitter la Crimée et retourner en Russie, d'où ils viennent. Le papi russe et criminel a encore deux options dans son bunker : capituler ou reproduire ce qui s'est passé dans un autre bunker le 30 avril 1945.

(l'orateur poursuit en russe)

Je me vois obligé de m'adresser aux représentants du régime criminel de Poutine en utilisant les mots du Vice-Ministre des affaires étrangères de son pays, un certain Ryabkov. Le moment est venu pour vous de suivre les instructions de votre chef qui, en janvier de l'année dernière, dans son style de voyou, a eu le culot de dire quelque chose qu'il est grand temps que vous fassiez vous-même : faites vos valises et retournez de l'autre côté des frontières de 1991.

(l'orateur reprend en anglais)

Prenez vos affaires et déguerpissez. Retournez de l'autre côté des frontières de 1991. Tournez les talons avant que nous ne vous mettions à genoux.

La séance est levée à 16 h 30.